

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **106 (1980)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Carnet des concours

Bâtiments universitaires sur les Jeunes Rives à Neuchâtel

Ouverture

1. Préambule

Le Département de l'instruction publique a chargé l'Université de Neuchâtel d'ouvrir un concours de projets pour des constructions destinées aux sciences morales, implantées sur les Jeunes Rives, à Neuchâtel. Le concours est organisé selon les normes SIA 152 de 1972. Son règlement a été approuvé par la Commission SIA des concours le 19 décembre 1979.

Le but recherché par le concours est de trouver une solution optimale au programme de construction des sciences morales et d'intégrer cet ouvrage dans le plan directeur des Jeunes Rives. Le terrain mis à disposition est détaché du périmètre général qui a fait l'objet du concours d'idées de la zone sportive organisé par la Ville de Neuchâtel, en automne 1978. Les conclusions tirées de ce concours, notamment des projets primés en 1^{er} et 2^e rang, permettent d'envisager l'implantation des constructions universitaires dans le périmètre prévu. Des servitudes précises seront rattachées au terrain mis à disposition.

Par ailleurs, les visées décrites dans les préambules des concours d'idées et de projets organisés dernièrement par la Ville de Neuchâtel sont également celles de l'Université. Il s'agit notamment de trouver des solutions permettant :

- une construction rationnelle et économique, par étapes successives,
- une exploitation bien conçue.

2. Jury

Président : M. Willy Schaer, président du Conseil de l'Université. Vice-président : M. Eric Jeannot, recteur de l'Université de Neuchâtel. Membres : MM. Jean-Louis Béguin, architecte FSAI, Auvier ; Guido Cocchi, architecte SIA/FAS, Lausanne ; Robert Monnier, architecte SIA/FAS, Neuchâtel ; Max Schlup, architecte SIA/FAS, Bienne ; et Georges-Denis Zimmermann, doyen de la Faculté des lettres, Neuchâtel.

Suppléants : MM. Roland Ruedin, doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques, Neuchâtel, et Théo Waldvogel, architecte de la Ville de Neuchâtel.

3. Participation

Le concours est ouvert à tous les architectes inscrits au Registre suisse des *architectes* (Reg. A), dont le lieu de domicile professionnel ou privé est situé dans le canton de Neuchâtel, avant le 1^{er} janvier 1979.

Pour le surplus, les articles 27, 28 et 30 de la norme SIA 152 seront appliqués.

La participation au concours implique pour le jury et les concurrents l'acceptation des clauses du règlement et du programme. Toute inobservation de l'une d'elles peut entraîner la mise hors concours ou exclure le concurrent de la répartition des prix.

Le règlement et le programme seront envoyés à tous ceux qui en font la demande, pour autant qu'ils répondent aux conditions sous point 3. Un dépôt de Fr. 300.— sera demandé à tous les concurrents lors de leur inscription, au moment auquel les dossiers leur seront remis. Ce dépôt sera remboursé intégralement à ceux qui auront présenté un projet conforme et complet. Les participants donneront une adresse destinée à leur permettre de recevoir les communications ultérieures nécessaires.

4. Délais

a) Le règlement-programme du concours peut être consulté au secrétariat de l'Université, 26, avenue du 1^{er} Mars, à Neuchâtel, dès le 14 janvier 1980 et jusqu'au 5 février 1980, dernier délai pour l'inscription et pour le retrait des documents. Le secrétariat est ouvert de 9 h. à 11 h., du lundi au vendredi, et de 16 h. à 17 h., les lundi, mercredi et vendredi, ou sur rendez-vous.

b) Les concurrents peuvent demander des renseignements relatifs au présent règlement-concours par écrit, sous le couvert de l'anonymat, jusqu'au 6 février 1980, au secrétariat de l'Université, 26, avenue du 1^{er} Mars, 2000 Neuchâtel.

5. Prix et honoraires

Une somme de 48 000 francs est mise à disposition du jury pour être répartie entre les auteurs des six à sept projets désignés comme les meilleurs.

En outre, une somme de 12 000 francs est réservée pour d'éventuels achats. Le jury indiquera au maître de l'ouvrage si l'un des projets primés ou achetés justifie le mandat d'exécution à son auteur. Tous les projets primés ou achetés deviendront propriété du maître de l'ouvrage.

6. Livraison des projets

Les projets doivent être remis, sans indication de nom, munis d'une devise écrite et adressés franco de port jusqu'au 5 mai 1980, à 17 h. 30, au Secrétariat de l'Université, 26, avenue du 1^{er} Mars, Neuchâtel. La maquette sera rendue le 19 mai 1980, avant 17 h. 30, à la même adresse.

Les projets déposés après la fermeture du concours ne seront pas pris en considération.

Toutefois, les projets et maquettes qui auront été expédiés par poste ou par chemin de fer seront considérés comme ayant été déposés en temps utile, pour

autant que le timbre de consignment porte au plus tard la date du 5 mai 1980 (17 h. 30), respectivement celle du 19 mai 1980 (17 h. 30), et qu'ils parviennent au destinataire dans les trois jours qui suivent.

La devise sera reproduite sur tous les documents et répétée sur une enveloppe cachetée portant l'indication de son contenu et jointe au projet. Elle contiendra le nom de l'auteur et les documents prouvant qu'il peut participer au concours. La devise sera répétée sur le document intérieur.

Ce document, identifiant l'auteur, portera *uniquement* le nom de l'architecte ou des associés dont le critère de participation est défini sous point 3 du règlement à l'exclusion de noms de collaborateurs éventuels participant à l'étude, etc.

7. Exposition, publication

Une exposition des projets du concours est envisagée aussitôt après la fin des délibérations du jury. Tous les noms des auteurs des projets conformes et complets seront affichés et publiés dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, l'*Impartial*, *Ingénieurs et architectes suisses* et autres publications professionnelles.

8. Travaux

Les concurrents auront à fournir les documents suivants :

Pour l'ensemble

a) Un plan de situation, à l'échelle 1 : 500, établi sur un tirage du document D remis aux concurrents. Il indiquera l'implantation des constructions et des dégagements projetés, les accès et l'aménagement des abords, ainsi que les cotes de niveaux principales. Le schéma des circulations piétons et véhicules y sera reporté ainsi que les plantations actuelles et nouvelles avec l'indication des hauteurs exactes des arbres à haute futaie.

Pour la première étape

b) Les plans de tous les niveaux au 1 : 200, celui du rez-de-chaussée avec l'aménagement du terrain attenant. La désignation des locaux sera indiquée sur les plans. Le plan du rez-de-chaussée portera les limites du terrain mis à disposition.

c) Les élévations avec ombres et les coupes nécessaires à l'intelligence du projet au 1 : 200 ; elles porteront les profils du terrain modifié et du terrain actuel, ainsi que les cotes de niveaux principales.

d) Le calcul exact du cube de la construction clairement établi, suivant un schéma annexé au projet, selon les normes SIA, formule A16, édition 1975.

e) Un rapport décrivant les qualités du parti avec les avantages économiques.

Maquette

f) Une maquette à l'échelle 1 : 500 des constructions projetées, avec aménagements des abords, établie sur la pièce remise à chaque concurrent. La première étape sera fixe, les étapes ultérieures mobiles. La maquette sera construite avec les mêmes matériaux et la même couleur que ceux utilisés pour le fond de la maquette.

N. B. — Une planche supplémentaire (format 60 × 105) peut être fournie pour présentation de photos de croquis et de schémas divers.

Pour faciliter l'examen des projets, tous les plans seront présentés selon l'orientation du plan de situation. Ils seront établis sur papier fort (hélios et tirages à sec admis), format 60 × 105, et remis en portefeuille ou rouleaux. Les châssis ne seront pas admis. Les plans seront dessinés pour pouvoir être éventuellement microfilmés.

Actualité

Bourses pour étudiants-travailleurs

La Société Philips met des bourses d'études à disposition d'étudiants-travailleurs et d'étudiantes-travailleuses suisses en sciences économiques et en sciences techniques (y compris physique appliquée et mathématiques appliquées).

Ces bourses sont attribuées à des étudiants-travailleurs ayant accompli leur scolarité dans les cantons d'Argovie, d'Appenzell, de Berne, de Genève, des Grisons, de Neuchâtel, de Schaffhouse, de Soleure, de Thurgovie, de Vaud et qui poursuivent actuellement leurs études à l'une des universités ou écoles supé-

rieures suivantes : Université de Fribourg, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bâle, Berne, Zurich, EPF Lausanne, EPF Zurich, Ecole supérieure pour les sciences économiques et sociales Saint-Gall. D'autre part, l'examen final doit avoir lieu dans l'année qui suit l'attribution de la bourse.

Les bénéficiaires seront désignés par une commission des bourses d'études composée de deux professeurs suisses et d'un membre de l'organisation Philips.

Les étudiants-travailleurs et étudiantes-travailleuses remplissant les conditions sont invités à demander jusqu'au 26 février 1979 au plus tard une formule de candidature auprès de Philips SA, Commission des bourses d'études, case postale, 8027 Zurich.

Actualité

A propos de la norme SIA 370/10 « Ascenseurs »

Rectificatif

Contrairement à ce qui a paru dans les dernières « Informations SIA » (Ingénieurs et architectes suisses n° 26 du 20 décembre 1979, p. 362), la nouvelle norme 370/10 ne concerne pas les monte-charge, terme réservé désormais aux appareils élévateurs ne recevant pas de personnes. On appelle désormais *ascenseurs de charge* les appareils élévateurs aménagés principalement en vue du transport de marchandises et accessibles aux personnes.

Werk, Bauen + Wohnen

Soixante-six ans après sa fondation, la revue *Werk*, revue de la Fédération des architectes suisses FAS, entame un nouveau chapitre de son existence : dès 1980 elle paraîtra en commun avec la revue *Bauen + Wohnen*, elle-même âgée de trente-trois ans, sous titre *Werk, Bauen + Wohnen*. Ainsi se termine après une durée de trois ans la collaboration entre *Werk* et *Archithese*.

Dans la nouvelle revue *Werk, Bauen + Wohnen* dominent l'actualité suisse et internationale ainsi que leurs fondements historiques et théoriques, dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement, de l'art, de l'architecture d'intérieur et du design. Comme par le passé, la revue paraîtra mensuellement avec deux numéros doubles. Une attention toute particulière sera accordée à la présentation claire et complète des thèmes et objets choisis.

A l'occasion de la fusion des deux importants périodiques d'architecture, un nouveau concept graphique a été créé et un team rédactionnel plus efficace mis en place. L'information sera améliorée, actualisée et plus étendue.

La rédaction est assurée par Jean-Claude Steinegger, architecte FAS, et par Ulrike Jehle-Schulte Strathaus, docteur et historienne d'art. Se joindront à ce team de nombreux collaborateurs libres attirés, ainsi qu'un réseau de correspondants répartis dans le monde entier.

La commission de rédaction comprend les architectes Jacques Blumer, Mario Botta, Richard Brosi, les professeurs Jürgen Joedicke et Jacques Schader. Une carte annexée au présent numéro permet de demander un exemplaire gratuit ou de commander un abonnement.

Les thèmes traités au cours de l'année 1980 :

N° 1/2	Janvier/février	L'architecture en Suisse des dix dernières années
N° 3	Mars	Constructions pour des groupes marginaux
N° 4	Avril	La ville de Turin
N° 5	Mai	Maisons individuelles et en groupes
N° 6	Juin	Le centre de la cité et ses transformations
N° 7/8	Juillet/août	Monographie d'un groupe d'architectes
N° 9	Septembre	Architecture et paysage
N° 10	Octobre	Le musée
N° 11	Novembre	Cahier technologique 1 : Le bois
N° 12	Décembre	Architecture et protection des monuments

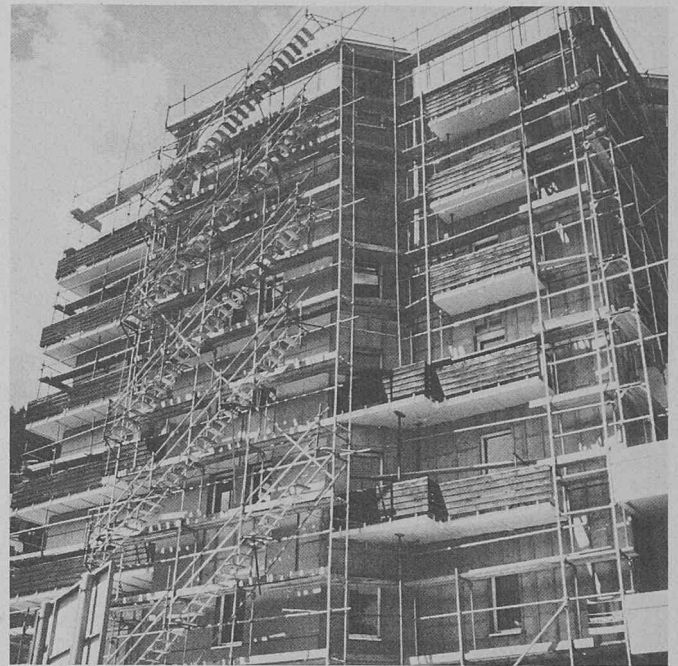
Industrie et technique

Une installation de climatisation fonctionnant sans énergie

L'Hôtel Bellevue à Saint-Moritz, une maison centenaire qui a récemment été soumise à une

importante rénovation de façade, est un excellent exemple d'assainissement bien compris. Il ne s'agissait pas d'une opération cosmétique, mais bien d'une authentique réfection aux nombreux effets positifs.

Il y a des années que la façade



de moellons de ce vieil immeuble causait du souci aux propriétaires, car elle s'écaillait et entraînait de grandes pertes de chaleur. La dernière année avant la rénovation, l'hôtel et le centre commercial attenants avaient encore consommé ensemble environ 150 tonnes de mazout, ce qui — compte tenu du prix en hausse perpétuelle — en faisait un poste important du budget. On se décida donc à poser, sur la façade existante, une couche de fibres de verre de 5 cm d'épaisseur et, par-dessus, une façade en plaques « Pelichrom » avec aération intermédiaire. Grâce à ces mesures, la déperdition de chaleur a subi une réduction draconienne : dorénavant, la valeur k est de 0,4 à 0,5, une valeur optimale qui n'est guère meilleure sur les nouvelles constructions bien isolées. On a remplacé les anciennes fenêtres par de modernes fenêtres basculantes orientables à un battant avec vitrage isolant qui assurent désormais une remarquable isolation thermique et phonique. De plus, des thermostats ont été

installés aux radiateurs de toutes les chambres, pour que chaque hôte puisse régler individuellement la température.

L'assainissement de la façade, y compris les frais d'échafaudage, le remplacement des fenêtres, etc., a coûté 400 000 fr., un montant qui sera amorti dans un avenir très rapproché. Toutes ces mesures ont permis d'économiser annuellement au moins 30 000 litres (!) de mazout, ce qui, aux prix actuels, représente une assez jolie somme. Mais surtout, le client se sent plus à l'aise dans des locaux bien isolés. La rénovation de l'Hôtel Bellevue est en outre une réelle contribution à la qualité de vie de Saint-Moritz : dans un endroit de villégiature — ailleurs aussi, du reste — le fait que les gaz de 30 tonnes de fuel brûlé s'échappent par la cheminée ou que l'on puisse renoncer à ce gaspillage d'énergie ne peut laisser indifférente aucune personne consciente des impératifs de la sauvegarde de l'environnement et des problèmes énergétiques.

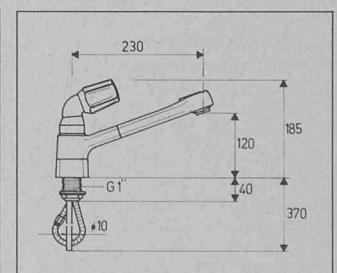
Eternit

Produits nouveaux

Utilisations nouvelles de la douche amovible à tirage

La douche flexible est devenue indispensable aux soins de l'hygiène corporelle. Mais on ne peut guère s'en servir d'autres fins dans une salle de bains où tout resplendit de propreté. Un coup de douche sur la vaisselle, dans la baignoire, c'est une recette de célibataires pour célibataires !

Dans bien des cas néanmoins — sur l'évier pour prélever et rincer, sur le vidoir du garage pour nettoyer les bottes de caoutchouc, sur le lavabo pour se laver les cheveux — une douche maniable, c'est-à-dire sans l'encombrement d'un tuyau flexible



brinquebalant, serait utilisée avec enthousiasme si elle pouvait en outre donner soit un jet dru, soit une pluie fine, par une manipulation simple.

Oederlin & Cie SA, Baden, a mis au point, lors du développement du mélangeur monotrou « Neptune », un modèle dans



lequel le bec verseur est remplacé par une douche amovible à tirage. Ce dispositif répond de façon idéale aux désirs variés des utilisateurs, si bien que son montage se pratique non seulement sur les éviers, mais sur bien d'autres postes de puisage où l'on se contentait jusqu'ici d'un col de cygne tournant ou encore d'un brise-jet flexible.

La poignée de la douche amovible à tirage avec son inverseur jet/douche dans une main, le mélangeur monocommande « Neptune » dans l'autre, on peut régler et diriger l'aspersion comme on veut, où l'on veut, à la température qu'on désire, sans gaspillage. C'est mettre en pratique les règles de l'économie d'énergie de la façon la plus pertinente.

Pour certaines catégories d'utilisateurs, en particulier dans l'artisanat et l'industrie, lorsque les objets à laver sont tenus à deux mains, il est avantageux de combiner la douche amovible à tirage avec une commande à distance « Contatron » qui enclenche et déclenche sous le pied ou par appui du corps le débit pré-réglé en force et en température.

Comment parer à l'escalade continue du prix de l'énergie électrique

L'industrie et le commerce modernes reviennent à la sagesse de grand-mère. Car grand-mère actionnait toujours à temps l'interrupteur pour économiser l'électricité.

Mais ce que grand-mère faisait à la main, ce sont maintenant les appareils électroniques de commande d'éclairage *Luxstat* qui s'en occupent... mais encore mieux et plus exactement. Ces appareils électroniques de commande d'éclairage sont très simples, puisqu'ils sont équipés d'un photocapteur qui mesure constamment la luminosité de la pièce. Si la lumière naturelle devient plus intense, la puissance des lampes à fluorescence ou à incandescence est ainsi automatiquement baissée, afin que l'intensité d'éclairage de la place de travail reste constante.

Comme les yeux se fatiguent moins si l'intensité de l'éclairage reste constante, l'utilisation des appareils électroniques de commande d'éclairage est possible dans tous les domaines de l'industrie et du commerce, partout où la lumière naturelle est nécessaire à l'éclairage.

Les appareils de réglage *Luxstat* peuvent être montés dans des éclairages déjà en service (avec ou sans starter), sans frais supplémentaires d'installation ou être prévus pour de nouveaux éclairages. On peut considérer que l'amortissement de l'investissement dans les appareils *Luxstat* se fait en un à trois ans. En effectuant des mesures d'intensité lumineuse, nos spécialistes pourront indiquer, avec une précision de 95 %, les économies d'énergie qui pourraient être réalisées avec *Luxstat* dans chaque cas.

Comme diverses mesures le confirment, les économies annuelles d'énergie électrique réalisées grâce à une exploitation judicieuse de la lumière naturelle se montent de 300 à 3000 francs par appareil.

Avec ces appareils de réglage automatique, la lumière artificielle est utilisée pour remplacer la lumière naturelle manquante de façon optimale.

Everlite SA
Case 21
CH 4657 Dulliken

Vie de la SIA

Les problèmes juridiques liés à la propriété du sol

Lausanne, 20 février 1980

Ce cours de recyclage, organisé avec la collaboration de la Société vaudoise des ingénieurs géomètres et du génie rural, permettra à tous ceux, ingénieurs, architectes et à leurs collaborateurs, dont l'activité est liée à la propriété du sol, de mettre à jour leurs connaissances concernant les problèmes juridiques qu'ils sont appelés à résoudre.

Il aura lieu le mercredi 20 février 1980, de 9 h. à 17 h., à l'EPFL, avenue de Cour 33, Lausanne.

Thèmes

- Rappel de la législation suisse.
- Servitudes et charges foncières; droit de voisinage; mitoyenneté.
- L'eau et le registre foncier.
- L'expropriation: procédures cantonale (VD) et fédérale; conduite d'une procédure complète.
- Les remaniements parcellaires: problèmes de procédure, en général, dans les zones à bâtir.
- Réseaux de canalisations: conduite des procédures.
- Les documents établis dans un bureau technique: propriété, responsabilité, reproduction.

Ces thèmes seront abordés de la manière la plus concrète possible et centrés sur les cas pratiques. Une large place sera réservée aux questions et à la discussion. Les conférenciers sont: M. C. Besson, juriste, directeur du



Documentation générale

Voir page 12 des annonces.

Cadastre, Lausanne; M^e A. Bonnard, avocat, Lausanne; M^e G. Derron, avocat, professeur EPFL, Lausanne; M^e P.-A. Tâche, avocat, Lausanne. Des bulletins d'inscription sont disponibles au secrétariat de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, case postale 944, 1001 Lausanne (téléphone (021) 36 34 21).

Formation universitaire continue des ingénieurs et des architectes
Commission romande SIA A3E2LR
GEP - EPFL - EAUG - SVIGGR - ASRO

EPFL

Conférence

Modèle mathématique de la circulation verticale induite par la marée dans l'estuaire du Saint-Laurent

Cette conférence sera présentée par M. C. de Grandpré, Université du Québec, Rimouski, Canada, à la Salle de séminaire du Laboratoire d'hydraulique, à l'EPFL-Ecublens (département de génie civil), le 29 janvier 1980, à 16 h.

Divers

Le nouveau Centre de l'habitat d'Etoy

La maison Pfister a donné ici une forme concrète à sa conception de l'ameublement conçu comme un tout harmonieux. Sur une superficie de 25 000 m², on y trouve donc tout ce qu'il faut pour créer un intérieur absolument personnel. L'offre extrêmement riche s'étend des meubles de tous les styles aux tissus de décoration, sans oublier les appareils de radio et de télévision, l'électroménager et l'outillage nécessaire pour bricoler ou jardiner. Sous le même toit se trouve un café-restaurant où l'on se reposera avec plaisir.

Avry-Centre près de Fribourg, sortie de l'autoroute N 12 Martran FR.

Bienne, place du Marché-Neuf, Neumarktplatz.

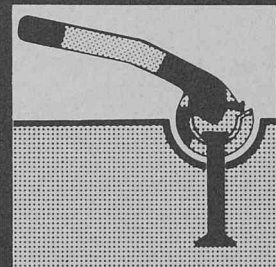
Delémont, rue des Moulins 12.

Etoy, Centre de l'habitat, entre Rolle et Morges, sortie de l'autoroute N 1, Aubonne / Allaman.

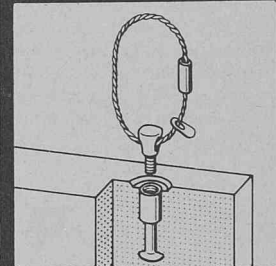
Genève, Servette 53 + 44.

Lausanne, Riponne.

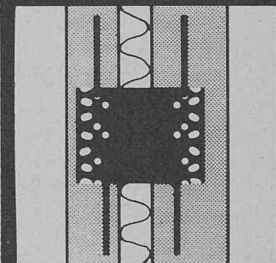
Neuchâtel, Terreaux 7.



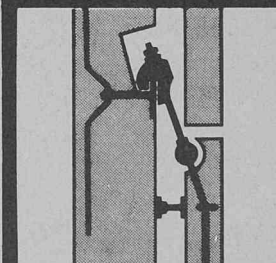
Ancres de transport à tête sphérique



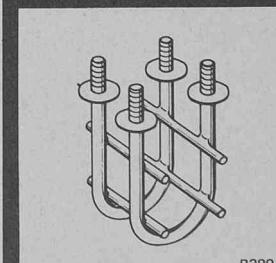
Ancre à double



Cylindres de liaison



Attaches pour panneaux de parement



Incorporés métalliques



RISS AG

Eisenwarenfabrik
8108 Dällikon-Zürich
Telefon 01/844 11 22

● système de liaison
● pour le transport d'éléments préfabriqués
● incorporés
● système de liaison
● pour le transport d'éléments préfabriqués